

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 43 (1972)

Heft: 5

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

frais que les organismes internationaux imposent au canton de Genève apparaît pour la première fois. Quant aux subventions allouées aux œuvres d'entraide et institutions internationales, elles ont augmenté de 10 millions de francs pour atteindre 80 millions de francs.

Destinataires des subventions fédérales

Deux cinquièmes des subventions fédérales vont aux cantons, soit pour leurs propres besoins, soit pour les transmettre à des tiers, alors que le reste est versé directement à des personnes physiques ou morales. La part des contributions directes est tombée de 61,5 à 59,2 %, ce qui doit être imputé à la diminution des subventions pour l'agriculture. Sur les 1,2 milliard de francs versés directement à des tiers, 506 millions de francs l'ont été pour l'agriculture et 345 millions de francs pour l'hygiène publique et l'assistance.

En 1970, 830 millions de francs ont été versés aux caisses cantonales, soit 73 millions de francs de plus que l'année précédente ; ces subventions ont en majeure partie été réparties en fonction de la capacité financière des cantons. La répartition cantonale des subventions par habitant est instructive. En 1970, la moyenne suisse s'est établie à 169 fr. 40 (contre 159 fr. 60 en 1969) mais, comme le montre le tableau suivant, les écarts par rapport à la moyenne peuvent être très importants :

Subventions fédérales attribuées en 1970, aux cantons, en francs par habitant

Cantons à faible capacité financière		Cantons à capacité financière moyenne		Cantons à forte capacité financière	
GR	649	AR	226	GE	173
VS	416	VD	204	BL	109
AI	350	BE	173	BS	108
OW	298	NW	159	AG	101
FR	285	TI	156	ZH	98
UR	258	SG	148	ZG	93
SZ	240	TG	144		
LU	148	NE	139		
		GL	139		
		SH	107		
		SO	101		

ORGANES DE L'ADIJ

Président : René Steiner, 2800 Delémont, tél. (066) 22 25 81 ou 22 15 83

Vice-président : Henri-Louis Favre, 2732 Reconvilier, tél. (032) 91 24 73

Secrétaire : H. Boillat, 2732 Reconvilier/Loveresse, tél. (032) 91 23 20 ou 91 29 79

Administration du bulletin : place de la Gare 25, 2800 Delémont, tél. (066) 22 25 81

Rédaction du bulletin : Jean Schnetz, 2800 Delémont, tél. (066) 22 17 51

Comptes de chèques postaux : Caisse générale : 25 - 20 86

Bulletin : 25 - 102 13

Abonnement annuel : Fr. 15.— ; le numéro : Fr. 1.50